L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 2 FÉVRIER.

Société Charitable des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

Le département des Pompiers au peuple de la Nouvelle-Orléans.

Une partie du peuple ayant mal compris la cause du différend auquel cette Société a été *obligée* de faire face par suite de la ligne de conduite *peu sage* et *inutile* qu'ont suivie les Assureurs, nous avons cru devoir présenter à nos concitoyens un exposé de ce qui s'est passé.

La nécessité de cette exposition publique nous est, en outre, imposée comme mesure de défense, parce que des personnes mal intentionnées et intéressées se servent du différend pour cacher leurs desseins contre le département des pompiers de la Nouvelle-Orléans.

La question de l'efficacité de la machine Babcock a eu très peu de rapports avec les machinations des conspirateurs. Les faits ci-après démontreront qu'il n'y avait guère d'opposition, de la part du département, à l'usage du Babcock; qu'au moment où les Assureurs, profitant de la détresse, essayaient de dicter des conditions aux pompiers, ceux ci employaient les petites machines Babcock, qui, d'ailleurs, étaient employées depuis près de *quatre ans*. Ils se servaient des grandes depuis dix mois.

En janvier 1874, les Assureurs demandèrent à la Société qu'il fût permis au département de faire l'essai de la grande machine Babcock afin que le Bureau décidât, par le rapport, s'il achèterait celle qui se trouvait alors en ville et la placerait sous la surveillance du département.

Le 2 février 1874, à une réunion des délégués, le président de la Société fut chargé d'informer les Assureurs que la demande leur était accordée. Les foremen furent priés de faire l'essai de l'appareil. Le Bureau adopta les résolutions par un vote de 52 contre 10. Avis en fut donné aux Assureurs.

Les foremen s'assemblèrent immédiatement et firent les préparatifs nécessaires. La machine devait être mise à l'épreuve par chaque compagnie, ordre numérique, qui devait l'essayer à deux incendies. Les préparatifs furent faits loyalement et étaient presque achevés lorsque surgit le différend actuel.

Le 12 octobre 1874, à une assemblée trimestrielle des délégués, M. A. Kalinski, délégué, soumit au Bureau une demande par écrit d'employer une ou plusieurs grandes machines Babcock. Les Assureurs devaient acquitter tous les frais, les hommes devaient être membres du département et les machines devaient fonctionner sous la surveillance de l'ingénieur en chef. M. Kalinski dit que les Assureurs l'avaient prié de faire cette demande.

M. Jas. I. Day, délégué du Louisiana Hose, en sa qualité de président de la compagnie d'assurance Mutuelle du Sud, membre du conseil des Assureurs, s'opposa à ce que la demande fût prise en considération, attendu qu'elle n'était *nullement autorisée*; les Assureurs n'ayant rien décidé d'une manière officielle. Sur sa motion, la question fut écartée.

On lut, à cette réunion, des rapports de treize foremen qui, à l'exception de deux, se prononçaient favorablement sur l'utilité de la machine au commencement d'un incendie. Le secrétaire fut chargé d'en informer les Assureurs—ce qu'il fit.

Ces faits indiquent exactement où en étaient les choses au mois d'octobre dernier. La petite machine Babcock avait été employée, pendant près de quatre ans, sans inimitation ou interruption; la grande était à l'essai.

En novembre dernier, un comité fut chargé d'emprunter aux Assureurs une somme d'argent pour les pompiers, qui, faute de moyens, ne pouvaient servir la communauté plus longtemps. Les Assureurs nommèrent un comité de conférence.

Il y eut deux conférences. A la seconde séance, on discuta la question d'ajouter une ou plusieurs machines Babcock au département. Le comité de la Société, par l'intermédiaire de son président, *fut mis au comité des Assureurs l'assurance que quand une demande formelle serait faite, des conditions proposées, une résolution accédant au désir du conseil serait indubitablement adoptée.*

M. Jas. I Day, membre du comité d'Assurance, en sa qualité de délégué de la Société charitable des pompiers, confirma les assurances de notre président. Le comité d'assurance sembla être satisfait et notre comité annonça aux délégués qu'il croyait que la somme nous serait prêtée.

Le comité d'assurance fit connaître à son conseil le résultat de notre conférence. Ce conseil chargea son secrétaire de s'assurer si chacune des Compagnies assumerait son pro rata de l'emprunt des $5000. La question des machines Babcock ne fut pas alors soulevée. Il s'écoula deux semaines (retard inexplicable) sans que les Assureurs répondissent à notre demande. Le Département souffrait par suite du manque d'argent; le Président, à deux reprises différentes, pria M. Day de faire convoquer une réunion du conseil pour considérer l'emprunt.

La réunion eut enfin lieu et le résultat nous en fut officiellement communiqué sous la forme suivante:

"Il est résolu que quand le Département des Pompiers se sera décidé sur l'emploi d'une ou de plusieurs machines Babcock, les Assureurs prendront l'emprunt en considération."

La résolution fut lue aux délégués le 21 décembre 1874, elle créa naturellement de la surprise et souleva une grande indignation; elle était inattendue, injuste et, après l'*assurance positive* donnée à notre comité, à la conférence, elle manquait étrangement de politesse—pour nous exprimer avec modération.

Le bureau des délégués, pour préserver sa dignité et sa réputation, a voté promptement des résolutions ordonnant que les machines Babcock fussent retirées du service du département, que la demande d'emprunt fût considérée comme non avenue, et que le comité fût déchargé.

On doit maintenant se rappeler, pour comprendre combien peu était fondée la résolution du Bureau des Assureurs, *qu'aucune demande officielle n'avait à aucun moment été adressée au bureau des délégués pour ajouter des machines Babcock au service.* Ce qui suit se rapporte le plus cet une résolution présentée par M. Day, *comme ci-avant*, à un meeting spécial tenu le 30 novembre portant que "permission soit accordée qu'une, deux ou trois machines Babcock soient ajoutées au service, aux frais du Bureau des Assureurs, et sous la surveillance de l'ingénieur en chef."

Comme c'était un meeting officiel on ne pouvait prendre connaissance d'aucune autre affaire en dehors de celle qui était l'objet de la réunion, à moins que tous les membres présents y consentissent. Objection ayant été faite, la résolution, d'après le règlement, n'a pu être prise en considération.

Cette résolution, qu'on ne l'oublie pas, n'émane pas du Bureau des Assureurs, mais seulement d'un délégué de notre corps.

Au meeting du Bureau des Assureurs où fut votée la résolution dont nous nous plaignons, M. Day (ainsi qu'il l'a déclaré à notre réunion du mardi dernier), a expliqué au dit Bureau pourquoi sa résolution n'avait pas été prise en considération et a de nouveau exprimé sa conviction que la permission demandée pour ajouter de nouvelles machines Babcock au service serait accordée en temps et lieu.

On n'a tenu aucun compte de l'assurance qu'il donnait ainsi. M. Day nous a déclaré en outre, à la réunion dont il s'agit plus haut, qu'il condamnait la ligne de conduite tenue dans cette circonstance par le Bureau des Assureurs.

Considérons un moment la résolution votée sans raison par le Bureau des Assureurs.

D'abord, le fait est établi qu'il n'y avait pas eu de demande officielle pour ajouter de nouvelles machines Babcock au service, et que conséquemment il ne pouvait pas y avoir de refus.

En second lieu, il est également établi que les petites machines Babcock étaient employées depuis *quatre ans*, sans opposition, et la grande depuis dix mois.

En troisième lieu, il est constaté qu'il n'a jamais été question d'en empêcher l'emploi, et qu'aucune mesure n'a été adoptée dans ce but.

En quatrième lieu, il avait été donné l'assurance au comité du bureau des Assureurs, par des citoyens, de grande influence dans le Département des Incendies y compris le président de ce Département, qu'en temps opportun, et de façon régulière, il n'y aurait aucune difficulté pour obtenir la permission d'employer de nouvelles machines Babcock.

Conséquemment, la condition si étrangement jointe à notre demande pour un léger emprunt—le remboursement du dit emprunt devant être garanti aux Compagnies d'assurance—n'avait absolument aucun motif.

"On ne pourra pas nous taxer de malveillance, si nous croyons découvrir dans la résolution un but ultérieur qui s'y dissimule.

La résolution ne dit pas que si nous nous y conformons il sera fait droit à *notre humble* requête. Non, elle dit que "ce Bureau *prendra* en considération la proposition de faire un prêt au Département des Incendies." Se prononcer sur quoi? Sur le prêt? C'était bien improbable, car jusqu'au moment du meeting nous apprenions que *deux* compagnies d'assurances seulement avaient signé la liste du secrétaire. Quelques unes avaient même refusé positivement de prendre une partie quelconque de l'emprunt.

De ce qui précède ne sommes-nous pas autorisés à conclure que le différend a été suscité pour cacher des desseins ultérieurs?

Nous attendons qu'ils se produisent. S'il y a parmi ceux qui ont provoqué le désaccord des gens désirant un Département des Incendies *salarié*, qu'ils se démasquent. Le Département des Incendies *non salarié* est prêt à leur répondre.

Si ce sont les mêmes personnes qui, en 1871, ont donné au maire l'assurance positive que, dans le cas où le Conseil créerait un Département des Incendies salarié, le Bureau des assureurs fournirait l'argent pour acheter le matériel, qu'elles se fassent connaître. Leur plan a été déjoué alors: il en serait de même aujourd'hui.

Nous avons la conscience d'avoir fidèlement (le mot n'exprime que très faiblement ce que nous avons fait) rempli nos devoirs dans l'exécution du contrat des incendies.

Nous l'avons fait à de très grands sacrifices pécuniaires. Notre perte directe pendant les six dernières années a été de $150,000.

Ayant ainsi rempli nos devoirs de bons citoyens, pendant les épreuves les plus cruelles qu'ait jamais traversées notre ville, aidant les compagnies d'assurances à conserver la source la plus sûre et la plus profitable de leurs revenus—les primes d'incendie—les directeurs de ces institutions auraient dû, par intérêt sinon pour un autre motif, être nos meilleurs amis; mais, chose étrange, plusieurs d'entre eux ont toujours nourri l'espoir que notre organisation serait abolie.

Pensant que nous possédons encore l'appui de nos concitoyens, nous continuerons à remplir nos devoirs avec impartialité et désintéressement.

I. N. MARKS, Président.

MÉMOIRE AU CONGRES, De la Chambre des Représentants de la Louisiane.

Au Sénat et à la Chambre des Représentants des Etats-Unis d'Amérique, réunis en Congrès.

La Chambre des Représentants de la Louisiane, organisée conformément aux lois de l'Etat, vous annonce respectueusement qu'elle s'est réunie au Capitole, le 4 janvier 1875, s'est organisée, d'une manière permanente, conformément à la loi, et que son Orateur et une majorité de ses membres ont été forcés de se retirer, par les troupes des Etats-Unis; voici les faits:

Le lundi, 4 janvier 1875, à midi, le greffier de l'ancienne Chambre appela les membres reconnus par le Bureau de retour; ils étaient au nombre de 106. (Cent onze constituent une Chambre complète.) Après avoir lu le certificat du Secrétaire d'Etat, annexé à la liste, il déclara qu'un *quorum* était présent—56 étant le nombre requis.

Sur motion de M. Billieu, de Lafourche, M. L. A. Wiltz, d'Orléans, présida en qualité d'Orateur pro tem.

M. Wiltz appela la Chambre à l'ordre. Le juge de paix Houston lui fit prêter le serment, et l'Orateur assermenta les membres que le Bureau avait reconnus.

M. P. J. Trezevant fut déclaré greffier pro tem., et M. E. Food sergent d'armes pro tem.

Des conservateurs et des républicains demandèrent une organisation permanente, mais par suite de la grande confusion qui régnait dans le moment, l'Orateur refusa d'écouter une motion quelconque avant que l'ordre fût rétabli.

La résolution suivante, présentée par M. Billieu, fut adoptée:

"Il est résolu que Jas. Bright Jr., de la paroisse Bienville; Chas. Schuler et John L. Scales, de la paroisse De Soto; C. C. Dunn, de la paroisse Grant, et Geo. A. Kelley, de la paroisse Winn,—sont déclarés élus membres de cette Chambre et ont droit à leurs siéges—mais ils réservent pour leurs adversaires, s'ils en ont, le droit de contestation.

Ces cinq membres, que le Bureau avait négligé d'annoncer et dont il avait soumis les titres à la Législature, furent assermentés et prirent leurs siéges.

Les républicains et les conservateurs demandèrent ensuite que la Chambre procédât à une organisation permanente. L'Orateur annonça l'adoption de la motion.

M. L. A. Wiltz fut nommé par les conservateurs, MM. W. Hahn et C. Lowell par les républicains. M. Lowell refusa de se laisser porter candidat.

L'Orateur ordonna l'appel nominal. (La liste était la même que celle de M. Vigers, à l'exception des susdits cinq noms qui y avaient été ajoutés.)

Les noms ayant été appelés, le greffier proclama le résultat suivant:

L. A. Wiltz..........55,
W. Hahn..........2,
En blanc..........1.

M. Wiltz vota en blanc.

Il ne s'éleva aucune objection ni aucune dispute relativement au compte lorsque le vote fut annoncé. Plusieurs membres républicains se montrèrent alors disposés à quitter la salle et plusieurs d'entre eux s'en retirèrent.

M. Wiltz prêta le serment. Les membres se présentèrent devant lui quatre par quatre et furent assermentés; ils étaient au nombre de 59, y compris MM. Baker, Drury, Hahn, Murrell et Thomas, républicains, qui restèrent dans la salle et participèrent aux délibérations après l'organisation permanente.

Une motion fut présentée et adoptée d'élire M. P. J. Trezevant, greffier en chef de la Chambre et une autre motion fut faite et adoptée d'élire M. E. Flood sergent d'armes.

Ainsi fut effectuée l'organisation permanente de la Chambre des représentants, conformément à la Constitution de l'Etat de la Louisiane (Voir les articles 17, 20, 34 et 46 Constitution de l'Etat de la Louisiane, et la section 44 de la loi No 98 de 1872) et en conformité à la loi et aux usages parlementaires.

L'Orateur annonça alors que la Chambre était prête à procéder à ses travaux, sur quoi avis de contestations d'élection furent donnés.

Sur motion de M. Dupré, d'Orléans, un comité de sept sur les élections et les retours fut nommé, il se composait de MM. Dupré, Pipes, Carlos, Young, Hammond, Hahn et Thomas.

Pendant que la Chambre procédait ainsi, un nombre additionnel de policemen avec une foule de personnes turbulentes étaient entrés dans la partie de la salle non réservée et avaient engagé des altercations menaçantes avec le sergent d'armes et ses dix assistants. Voyant que les sergents d'armes étaient en lutte avec la foule, l'orateur essaya de se procurer les services de sergents d'armes additionnels et, dans ce but, il adressa une note aux employés publics qui avaient la possession et le contrôle des portes barricadées de la maison d'Etat pour qu'ils permissent à cinquante citoyens d'être admis pour cet objet. La requête faite par écrit, fut refusée.

Vers une heure P. M., les désordres dans les couloirs devinrent sérieux et un conflit parut imminent. Alors, afin d'éviter un conflit, le général De Trobriand, de l'armée des Etats-Unis, qui, quelque temps avant, était entré et avait occupé la maison d'Etat avec ses soldats, fut prié de venir et lorsqu'il entra, l'orateur lui adressa ces paroles:

"Général De Trobriand, à la requête des membres de la Chambre, je vous ai envoyé chercher pour dire que la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane est organisée, avec moi comme Orateur permanent, et pour vous requérir, si vos ordres vous le permettent, de vouloir bien dire quelques mots aux spectateurs turbulents dans les couloirs et empêcher ainsi l'effusion du sang. Je sens et je sais que je puis maintenir la dignité de la Chambre, mais ce n'est pas mon désir ni celui des membres de la Chambre d'amener un conflit; vous m'obligerez donc si vous voulez adresser quelques mots au public."

Le général De Trobriand se dirigea vers la galerie et parla à la foule qui se dispersa et l'ordre fut rétabli.

Après cette interruption, la Chambre procédant à ses travaux, le comité des élections et retours fit son rapport, et sur ce rapport, les représentants dont les noms suivent furent assermentés et prirent leurs siéges comme membres:

John O'Quinn, de la paroisse des Avoyelles.
J. J. Horan, de la paroisse Caddo.
A. D. Land, de la paroisse Caddo.
Thos. R. Vaughn, de la paroisse Caddo.
J. Jeffries, de la paroisse Rapides.
R. L. Luckett, de la paroisse Rapides.
G. W. Stafford, de la paroisse Rapides.
Wm. F. Schwing, de la paroisse Ibérie.

Pendant que la Chambre procédait tranquillement à ses travaux, vers trois heures après-midi, le général De Trobriand, commandant les troupes des Etats-Unis dans et autour de la maison d'Etat, entra dans la salle en uniforme, l'épée au côté, accompagné de deux officiers de son état major et de M. Vigers le précédent greffier de la Chambre, et s'adressa à l'orateur Wiltz en lui exhibant les documents dont voici les copies:

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.
Au général De Trobriand.

Une assemblée illégale d'hommes ayant pris possession de la salle de la Chambre des représentants, et la police n'étant pas capable de les faire déloger, je requiers respectueusement que vous débarrassiez immédiatement la salle et la maison d'Etat de toutes les personnes non déclarées élues comme membres légaux de la Chambre des représentants par le bureau des retours de l'Etat.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.
Au général De Trobriand.

Le greffier de la Chambre, qui a en sa possession la rôle émis par le secrétaire d'Etat des membres légaux de la Chambre des représentants, vous désignera les personnes actuellement dans la salle les représentants, déclarées élues par le Bureau légal des retours de l'Etat.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

L'orateur refusa de permettre à M. Vigers de lire ces documents, attendu qu'il n'était pas le greffier de la Chambre et à la requête du général De Trobriand, ils furent lus par son adjudant.

L'orateur Wiltz demanda alors au général de Trobriand: "Avez-vous soumis ces documents au général Emory?"

Le général de Trobriand—Non, mais je suppose que des copies lui ont été envoyées.

L'Orateur Wiltz: "Général, je désire vous dire que, depuis notre organisation, nous avons admis et assermenté cinq membres des paroisses référées qui ont pris leurs siéges; ces cinq membres doivent-ils être expulsés?"

Le général de Trobriand: "Je ne suis qu'un soldat; voilà mes ordres. Je ne puis entrer dans l'examen de cette question". Le général déclara, en outre, que ses instructions étaient d'obéir aux ordres du gouverneur Kellogg.

L'Orateur Wiltz: "Je vous respecte, général, comme gentilhomme et comme soldat mais j'ai, comme vous, un devoir à remplir, que je dois à mon Etat, c'est de maintenir la dignité et l'autorité de ma position comme Orateur de la Chambre des représentants. Il faudra que la force soit employée, avant que je vous permette d'exécuter vos ordres".

Sur le refus de l'Orateur Wiltz et de M. Trezevant, le greffier, de lui désigner les personnes et sur le refus de l'Orateur Wiltz de permettre à M. Vigers d'appeler le rôle dans le but d'identifier les membres, alors Hugh J. Campbell et T. C. Anderson aidèrent le général de Trobriand à identifier les membres qui devaient être expulsés. Le général de Trobriand ordonna alors à ses soldats armés et la baïonnette au bout du fusil, d'entrer dans la salle, il s'approcha successivement des membres occupant leurs siéges savoir: MM. O'Quinn, Vaughn, Stafford, Jeffries, Luckett, Kelly, Dunn, Horan et Land et un par un, il les fit emmener hors de la salle par ses soldats, après que chacun de ces messieurs, se levant à sa place, eût fait sa protestation solennelle au nom de ses constituants contre cette expulsion illégale.

Ces représentants ont donc été ignominieusement arrêtés, et, malgré leur protestation publique et leur appel à l'Orateur et à la Chambre pour être protégés,—protection que ni l'un ni l'autre ne pouvaient donner—ont été arrachés de leurs siéges et expulsés violemment de l'enceinte de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, à la pointe de la baïonnette, par des officiers et des soldats de l'armée des Etats-Unis.

Le général de Trobriand a expulsé ensuite le greffier, a suspendu les travaux de la Chambre, et, pour y arriver, a mené un peloton de soldats jusqu'au fauteuil de l'Orateur. Celui-ci s'est alors levé et a harangué la Chambre dans les termes suivants:

"Comme Orateur légal de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, je proteste contre cette invasion de notre enceinte par les soldats des Etats-Unis, venus ici avec des mousquets chargés et la baïonnette au bout du fusil. Nous avons vu nos collègues arrachés du sein de cette assemblée par la force des armes et mis à la porte en dépit de leurs solennelles protestations; nous avons vu un peloton de soldats pénétrer dans les couloirs de la Chambre des Représentants de la Louisiane; nous avons protesté contre cet acte au nom d'un peuple jadis libre.

"Au nom de l'Etat de la Louisiane foulé aux pieds, j'élève une fois encore la voix pour protester solennellement, Messieurs, le fauteuil de l'Orateur de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, est environné de troupes des Etats-Unis; l'enceinte de la Chambre des Représentants est au pouvoir de forces armées, et j'invite les Représentants de l'Etat de la Louisiane à se retirer d'ici avec moi".

L'Orateur Wiltz a quitté alors l'enceinte, suivi de tous les représentants conservateurs, la salle restant au pouvoir des soldats.

Si nous sommes entrés dans ces détails et si nous avons insisté sur le renversement d'un Etat souverain par des soldats fédéraux, et sur son abaissement à l'état de province, c'est afin d'éclairer les autres Etats et de leur faire comprendre que leurs propres libertés peuvent être supprimées par les mêmes moyens.

Nous disons solennellement au peuple américain jaloux de ses libertés, que l'exemple de la puissance militaire dispersant les représentants de la Louisiane, peut servir de précédent et conduire à son perpétuel asservissement et à celui de ses descendants, si, dans cette heure d'épreuve, environnés comme nous le sommes des ruines de la liberté constitutionnelle, il nous abandonne à notre destin.

Le tout vous est respectueusement soumis.

J. Aldigé,	G. W. R. Bayley,
J. Billieu,	J. A. Blaffer,
E. Booth,	E. L. Bower,
Jas. Brice, Jr.,	G. P. Burkhardt,
C. Byrne,	E. A. Carmouche,
W. W. Carlos,	O. L. Collins,
J. A. DeBlanc,	C. Delhommer,
C. C. Dunn,	G. W. Dupré,
B. Edwards,	R. P. Edwards,
B. C. Elliott,	E. D. Estilette,
J. A. Gilmore,	W. J. Hammond,
G. L. Hall,	J. J. Horan,
J. Jeffries,	S. Jones,
T. J. Johnson,	G. A. Kelly,
W. B. Koontz,	Chas. Kummell,
A. D. Lafargue,	A. D. Land,
R. S. Luckett,	A. A. Maginnis,
J. L. Matthews,	T. E. Meredith,
H. C. Mitchell,	M. McAlpine,
W. McGee,	A. D. Nunez,
J. O'Quinn,	G. Pascal,
W. H. Pipes,	G. W. Richardson,
C. Roman,	J. S. Scales,
J. K. Schwing,	C. H. Schenck,
C. Schuler,	D. W. Self,
C. F. Seaman,	M. Sobilski,
W. P. Smith,	G. W. Stafford,
F. R. Vaughn,	Y. Vidrinne,
F. Voorhies,	C. L. Walker,
R. B. Walters,	Jas. Webb,
G. D. Wells,	L. A. Wiltz,
	J. Young.

Les deux Législatures.

Nous donnons ci-dessous le tableau comparé des deux listes de la législature, l'une d'après les retours réels de l'élection, l'autre d'après le travail frauduleux de manipulation du Bureau des retours. La première liste comprend 10 sénateurs démocrates et 8 républicains, 70 représentants démocrates et 38 républicains (non compris les deux de Carroll). La seconde liste comprend 10 sénateurs républicains et 8 démocrates, 53 représentants démocrates et 55 républicains. Le Bureau a référé à la législature quatre paroisses donnant 5 représentants. Il y a en tout 111 siéges. Cinquante-six membres sont nécessaires pour faire un quorum.

SÉNATEURS D'ÉTAT.

1er District			
J. H. Grever, D	[illegible]	[illegible]	[illegible]
W. J. Kelly, D	[illegible]	[illegible]	[illegible]
H. D. Ogden, D	[illegible]	[illegible]	[illegible]
C. F. Ladd, R	[illegible]	[illegible]	[illegible]
2ème District			
E. D. White, D	[illegible]		
J. Lanaber, R	[illegible]		
3ème District			
W. Stevens, D	[illegible]		
Thomas Catey, R	[illegible]		
4ème District			
J. B. Eustis, D	[illegible]		
J. J. Hutchinson, R	[illegible]		
5ème District			
H. Dumont, R	[illegible]		
B. Wilkinson, R	[illegible]		
M. Mahoney, R	[illegible]		
6ème District			
H. H. Chadbourn, R	[illegible]		
B. M. Turnbull, D	[illegible]		
J. C. Moutieu	[illegible]		
7ème District			
Pierre Landry, R	[illegible]		
Geo. E. Bovee, R	[illegible]		
8ème District			
T. S. Goode, D	[illegible]		
Oscar Crozier, R	[illegible]		
9ème District			
Wm. A. Robertson, D	[illegible]		
John J. Gardner	[illegible]		
Geo. H. Wells	[illegible]		
W. H. Kirkman	[illegible]		
10ème District			
John S. Biesaz, R	[illegible]		
John Gair	[illegible]		
F. V. D. Hagramann	[illegible]		
11ème District			
J. H. Burch, R	[illegible]		
R. T. Young	[illegible]		
12ème District			
T. T. Allain, R	[illegible]		
E. T. King	[illegible]		
T. Mahler	[illegible]		
13ème District			
David Young, R	[illegible]		
A. B. Irvin	[illegible]		
15ème District			
J. A. Ada, R	[illegible]		
J. D. Brigham	[illegible]		
George C. Benham, R	[illegible]		
A. B. George, D	[illegible]		
J. D. Harper	[illegible]		
22ème District			
J. F. Elam, D	[illegible]		
H. M. Twitchell	[illegible]		

REPRÉSENTANTS.

Elus réellement.		Bureau des retours.
	Orléans.	
A. A. Maginnis, D		A. A. Maginnis, D
Edw. Booth, D		Edw. Booth, D
G. L. Hall, D		G. L. Hall, D
W. J. Hammond, D		W. J. Hammond, D
C. H. Schenck, D		C. H. Schenck, D
W. B. Koontz, D		K. W. Koontz, D
J. A. Gilmore, D		J. A. Gilmore, D
Chas Byrne, D		Chas Byrne, D
Clem L. Walker, D		Clem L. Walker, D
J. L. D. Aldigé, D		J. L. D. Aldigé, D
M. Sobilski, D		M. Sobilski, D
Chas Roman, D		Chas Roman, D
G. Pascal, D		G. Pascal, D
G. W. Dupré, D		G. W. Dupré, D
J. B. Jourdain, R		J. B. Jourdain, R
G. B. Burkhart, D		G. B. Burkhart, D
C. F. Seaman, D		C. F. Seaman, D
L. A. Wiltz, D		L. A. Wiltz, D
J. A. DeBlanc, D		J. A. DeBlanc, D
J. A. Blaffer, D		J. A. Blaffer, D
Chas. Kummel, D		Chas Kummel, D
G. W. R. Bailey, D		G. W. R. Bailey, D
E. L. Bower, D		E. L. Bower, D
B. C. Elliott, D		B. C. Elliott, D
Jean Gracien, R		John Gracien, D
	Ascension.	
G. H. Hill, R		G. H. Hill, R
Lewis Butler, R		Lewis Butler, R
	Assumption.	
H. R. Beasley, D		George Drury, R
F. H. Dagas, D		R. Poindexter, R
	Avoyelles.	
A. D. Lafargue, D		A. D. Lafargue, D
John O. Quinn, D		A. J. Bauer, R
	Bienville.	
James Brice, D		Référé à la Législature.
	Bossier.	
L. W. Baker, R		L. W. Baker, R
S. Thomas, R		S. Thomas, R
	Baton Rouge, E.	
E. D. Triplett, R		E. D. Triplett, R
W. G. Lane, R		W. G. Lane, R
Jos. Wilson, R		Jos. Wilson, R
	Baton Rouge, O.	
F. A. Woods, R		F. A. Woods, R
	Caddo.	
A. D. Land, D		A. B. Levissee, R
F. R. Vaughn, D		C. W. Keating, R
John J. Horan, D		T. Johnson, R
	Caldwell.	
T. E. Meredith, D		T. E. Meredith, D
	Carroll.	
Pas compté		Cain Sartain, R
		P. Jones York, R
	Calcasieu.	
G. W. Robinson, D		G. W. Robinson, D
	Cameron.	
E. A. Durr, D		E. A. Durr, D
	Claiborne.	
John Young, D		John Young, D
H. C. Mitchell, D		H. C. Mitchell, D
	Concordia.	
J. Randall, R		J. Randall, R
Wm. Ridgely, R		Wm. Ridgely, R
	Catahoula.	
R. B. Walters, D		R. P. Waters, D
	De Soto.	
J. L. Scales, D		Référé à la Législature
Charles Schuler, D		
	Est Feliciana.	
W. H. Pipes, D		W. H. Pipes, D
R. R. Ray, R		R. R. Ray, R
	Ouest Feliciana.	
J. W. Armstead, R		J. W. Armstead, R
	Franklin.	
J. L. Mathews, D		J. L. Mathews, D
	Grant.	
C. C. Dunn, D		Référé à la Législature
	Ibérie.	
W. F. Schwing, D		L. A. Snaer, R
	Iberville.	
J. Carille, R		J. A. Carille, R
J. G. Davidson, R		J. G. Davidson, R
	Jackson.	
E. K. Kidd, D		Whitefield Hood, D
	Jefferson.	
F. A. Hubeau, R		F. A. Hubeau, R
C. W. Lowell, R		C. W. Lowell, R
J. E. Parker, R		J. E. Parker, R
	Lafayette.	
M. T. Martin, D		M. T. Martin, D
	Lafourche.	
J. S. Billiu, D		J. S. Billiu, D
T. J. Johnson, D		T. J. Johnson, D
	Livingston.	
G. D. Wells, D		G. D. Wells, D
	Lincoln.	
Seaborn Jones, D		Seaborn Jones, D
	Madison.	
Wm. Murrell, R		Wm. Murrell, R
	Morehouse.	
F. M. Grant, R		F. M. Grant, R
	Natchitoches.	
H. Raby, R		H. Raby, R
E. L. Pierson, R		E. L. Pierson, R
	Ouachita.	
D. C. Hill, R		D. C. Hill, R
W. F. Southard, R		W. F. Southard, R
	Plaquemines.	
A. Miles, R		A. Miles, R
	Pointe-Coupée.	
Emile Honoré, R		Emile Honoré, R
Milton Jones, R		Milton Jones, R
	Rapides.	
G. W. Stafford, D		John De Lacy, R
Jas. Jeffries, D		Jos. Connaughton, R
R. L. Luckett, D		Wm. Crawford, R
	Rivière Rouge.	
E. W. Dewees, R		E. W. Dewees, R
	Richland.	
R. P. Edwards, D		R. P. Edwards, D
	Sabine.	
D. W. Self, D		D. W. Self, D
	St-Bernard.	
E. F. Guichard, R		E. F. Guichard, R
	St-Charles.	
M. Hahn, R		M. Hahn, R
	St-Jacques.	
O. F. Hunsacker, R		O. F. Hunsacker, R
V. Dickerson, R		V. Dickerson, R
	St-Jean-Baptiste.	
Henry Demas, R		Henry Demas, R
	St-Hélène.	
O. L. Collins, D		O. L. Collins, D
	St-Landry.	
E. D. Estilette, D		E. D. Estilette, D

	St-Martin.		
James Webb, D		James Webb, D	
E. A. Carmouche, D		E. A. Carmouche, D	
Y. Vidrinne, D		Y. Vidrinne, D	
	St-Martin.		
Chas. Delhommer, D		Chas. Delhommer, D	
Felix Voorhies, D		Felix Voorhies, D	
	Ste-Marie.		
S. R. Piles, R		S. R. Piles, R	
Isaac Sutton, R		Isaac Sutton, R	
	St-Tammany.		
Max Cousin, D		A. J. Cousin, R	
	Tensas.		
J. S. Mathews, R		J. S. Mathews, R	
	Tangipahoa.		
Bolivar Edwards, D		B. Edwards, D	
	Terrebonne.		
W. H. Keys, R		F. Marie, R	
F. McCollom, D		F. R. Wright, R	
	Union.		
W. P. Smith, D		W. P. Smith, D	
	Vermillion.		
Ad. Nunes, D		A. Nunes, D	
	Vernon.		
M. McAlpin, D		M. McAlpin, D	
	Washington.		
W. MaGee, D		W. MaGee, D	
	Webster.		
W. W. Carlos, D		W. W. Carlos, D	
	Winn.		
G. A. Kelley, D		Référé à la Législature	

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

Société des artistes réunis sous la direction de M. Memes.

MARDI, 2 Février 1875: 1ère représentation du NOUVEL ABONNEMENT. 1ère représentation de FAUST!

Jeudi, 4 février—Matinée. 21fév—

Théâtre St.-Charles.

Engagement du célèbre artiste, M. JOS. MURPHY, qui jouera tous ses fameux rôles, y compris ceux de "Maum Cre" et de "Help". Il débutera Lundi, 1er Février. Samedi—M. Murphy à la Matinée. Vendredi—Bénéfice de M. Murphy.

20e bal annuel du MARDI GRAS, Mardi soir, 9 février 1875.

Pour les détails, voir les petites affiches.

31 jan—

Le 28e Grand Bal Annuel, Paré et Masqué, du Mardi-Gras. Aura lieu au THÉATRE ST-CHARLES, Mardi, 9 Février 1875.

On peut obtenir, dès aujourd'hui, les invitations pour dames en s'adressant à M. P. GLEASON, trésorier. Ces invitations seront sujettes à l'approbation du comité. 5 janv—

GRAND Concert Vocal et Instrumental, A LA SALLE GRUNEWALD.

Le vendredi, 5 février 1875, à 8 h du soir, Au bénéfice du fonds de Bâtisse de ST-BERNARD STEAM ENGINE FIRE CO. No 1.

Le Concert sera sous la direction de M. J. Cartier, aidé par des amateurs et des artistes de grand talent et par M. Lavain, premier prix du Conservatoire Royal de Bruxelles.

Pour billets et programmes, s'adresser aux principaux marchands de musique et bijoutiers, et à la salle Grunewald.

COMITÉ DE RÉCEPTION.
Col. John Glynn, Jr., chairman.

Capt. John Augustin,	Jas. J. Day,
J. N. Marks,	
Chas. Fitzenreiter,	C. Mehle,
P. A. Lelong,	E. C. Ducros,
Jas Harris,	J. Tripod,
A. Caplewille,	T. Lusgate.

Les portes seront ouvertes à 7 heures et demie et le Concert commencera à 8 heures.

Les messieurs composant le comité de réception, les Floor Managers et le comité d'arrangements sont requis de se réunir à la salle vendredi à 7 heures précises.

J. N. AUGUSTIN, Chair Com. d'Arrgts.

2 févr—

Second Bal Anniversaire donné par la Société d'Assistance Mutuelle des "Garçons Restaurateurs," à Grunewald Hall, samedi 6 février, 1875.

DIRECTEURS HONORAIRES.

L. Chaplain,	A. Maire,
J. Strenna,	Chas. Lacombe,
Ed. Deverchand,	D. Lopez,
J. Trescoul,	J. Marchal,
E. L. Zell,	E. F. Mioton,
L. Lamotte,	P. Levy,
R. Bernichan,	A. Alciator,
K. Flecher,	Chas. Ostalier,
L. Moreaur,	M. Bricolara,
F. Huppenbauer,	J. Leblanc,
M. Vonderbank,	Germain Esey,
A. Luigi,	P. Billman,
Paul Roques,	F. Brunet,
Hugh Cassidy.	

COMITÉ DE RÉCEPTION.

E. Garreau,	M. Pizrini,
Paul Pierre,	J. Fechac,
A. Chopin,	R. Benson,

COMITÉ D'INVITATION.

J. B. Benson,	J. A. Lalargue,
Jos. Chapon,	E. Garreau,
F. Chapon.	

Prix de la carte, souper inclus..........$1 00

S'adresser au No 113 rue Royale, et chez les principaux restaurateurs.

Les demandes d'invitation pour dames doivent être faites au comité, 113 rue Royale, qui les fera délivrer à domicile. Aucune dame ne sera admise sans invitation.

14 dec. au 6fév 2 p. e. J et D.

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs, artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siége de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président, E. BRETON.

11 juin—1an

Compagnie de Navigation du canal Carondelet.—Nouvelle Orléans, 25 janvier 1875.

Lundi courant, à une assemblée des actionnaires de cette compagnie, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs pour cette année:

Ant. Carrière,	B. Saloy,
A. D. Jorisconit,	M. Pizot,
Geo. Merz	P. Avegno,
A. Chiapella,	L. F. Généres,
Geo. H. Andrews.	

Aujourd'hui, à une réunion d'organisation, les officiers suivants ont été élus à l'unanimité:

B. Saloy, président,
A. Chiapella, vice-président,
L. Burthe, secrétaire.

Louis Bruns, Secrétaire.

26 jan—61

New Orleans Insurance Association.—Bureaux, No 102 de la, rue du Canal—Nlle-Orléans, 26 janvier 1875.—Le 28 décembre dernier, à l'assemblée annuelle des actionnaires, les messieurs dont les noms suivent, ont été élus directeurs pour l'année suivante:

L. J. Webster,	E. K. Small,
A. G. Gomila,	J. Fatjeau,
Abe Elrich,	Louis Schneider,
John Leisy,	Henry Abraham,
J. B. Camors,	Pierre Lanaux,
E. F. Golsan,	M. Musson,

Le 25 du courant, à l'assemblée régulière des directeurs, E. M. MUSSON a été réélu président à l'unanimité, et G. Lanaux, secrétaire.

G. LANAUX, Secrétaire.

27 janv 6t.

Aux Actionnaires de Lamm's Firing Engine Company.—Avis est donné aux actionnaires qu'une assemblée générale des actionnaires aura lieu le MARDI, 16 février 1875, à midi, aux bureaux de la Compagnie. Des affaires importantes devant lui être soumises, tous les actionnaires sont priés d'y assister. Avis est de plus donné aux actionnaires de présenter leurs certificats d'actions, dans les trente jours qui suivront cette date, aux bureaux de la Compagnie No 76 de la rue Baronne, à l'effet de recevoir de nouveaux certificats en remplacement des certificats actuels, ainsi que l'exige la Charte amendée.

Par ordre de la Direction,
B. L. MILLAUDON, Secrétaire.

16 janv—1fpa

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Delta en liquidation.—Encoignure Carondelet et Commune, Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1875. Un dividende de cinquante piastres par action a été déclaré et fait payable le premier février prochain.

A. BALDWIN,
A. M. FORTIER,
JNO. BRUNAS,
Liquidateurs.

2 janv—1t.

Compagnie de Fabrique de Glace de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1875. L'élection annuelle de neuf (9) directeurs, par les actionnaires de la Compagnie, aura lieu le MERCREDI, 3 février 1875, aux bureaux de la Compagnie, No 69 de la rue du Canal, de midi à deux heures de l'après midi.

SIMON GOSSELIN, Secrétaire et trésorier.

17 janv—18t

M. RIQUELME. FABRIQUE DE CIGARES,

A TRANSFÉRÉ son établissement au No 7 DE LA RUE TCHOUPITOULAS, coin Commune, où il a constamment des meilleures marques de CIGARES, importés et du pays; il les vend en gros et en détail.

Venez essayer les cigares du pays qui sont meilleurs que beaucoup de ceux qu'on importe. Une grande réduction est faite aux acheteurs en gros.

On trouvera également chez lui un stock complet de tabacs à fumer et à chiquer.

Les connaisseurs sont invités à venir examiner les articles. La maison ne craint la concurrence ni sous le rapport de la qualité ni sous celui des prix. 5 nov—1m

Cadeaux de jours de fête.

LE PLUS GRAND STOCK DE PIPES ECUME DE MER EN AMERIQUE.

HERMANN ISAAC,

IMPORTATEUR DE PIPES ET D'ARTICLES DE FUMEURS.

74..........RUE GRAVIER..........74

Entre Tchoupitoulas et Magazine.

OFFRE au commerce son stock de PIPES ECUME DE MER ET DE PORTE-CIGARES, à des prix réduits. Tous les articles en écume de mer sont garantis véritables, des articles avec les plus grandes fabriques d'Europe lui permettent de les vendre à meilleur marché qu'on ne peut les offrir à New-York; la preuve la plus convaincante qu'il puisse donner de la vérité de cette assertion c'est qu'il reçoit journellement des ordres des maisons les plus importantes des villes de l'Ouest.

Le public est prié de venir examiner les articles. 25 déc—1m

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,

No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 53

(Encoignure Bienville.)

Manufacture à vapeur de:
TABACS A FUMER ET A PRISER.
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABACS A CHIQUER, PIPES &c.

14 déc—1an Nouvelle-Orléans.

HY. J. MONTAGNET,

(Successeur de ALF. LAINE, Agent.)

—Marchand de—

CHARBONS PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL ANGLAIS.

Il approvisionne promptement les familles et les bateaux à vapeur, sur la Levée, au Ferry du 3e District.

BUREAUX,
No. 167 de la rue de la Commune, près Carondelet, Nouvelle-Orléans.

Les ordres sont reçus à l'un ou l'autre de ces endroits. 1nov—1an.

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADÉMIE DE MUSIQUE DE MIDWELL.

Les grands Lingard

Mlle. Alice Dunning, Mlle. Richey Lingard et Wm. Horace Lingard

dans une série de PIÈCES DE SOCIÉTÉ ÉLÉGANTES.

Lundi et Mardi—1er et 2 février. Première représentation à la Nouvelle-Orléans, de la pièce de Dumas, intitulée: DIANE.

Mercredi et Jeudi—3 et 4 février, la pièce de Wm J. Gilbert, intitulée: CHARITY.

Vendredi.—Matinée de Lingard. Madrides, Mercredi et Samedi.

Cinquième bal masqué annuel du carnaval "Louisiana Cotterie" Mardi Gras, 9 février, sous les auspices du comité de citoyens. Les invitations pour dames pourront être obtenues au bureau du contrôle, s'adresser au théâtre, M. Short. 31 ad

Théâtre des Variétés.

Directeur..........JNO E. OWENS.
Contrôleur..........THEO. HAMILTON.

Le comédien distingué, JOHN E. OWENS. Jouera six soirs seulement et remplira les grands rôles qui ont fait sa réputation.

Retour de la Troupe Dramatique.

LUNDI et MARDI soir, 1er et 2 février; MERCREDI, à la matinée, SELF, Comédie américaine de Mme Bateman. MERCREDI soir, HAPPIEST DAY OF MY LIFE et SOLON SHINGLE.

31 janv

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

[illegible] rue du Canal.

DIRECTEURS:
Dr. W. Newton Mercer,

L. F. Generes,	David Urquhart,
George Jonas,	John S. Gaines,
Thomas A. Adams,	Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke,	Christian Schneider,
Chas. J. Leeds,	Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts.

L. F. GENERES, Président.

CHAS. KILSHAW, Trésorier.

ASSURANCE SUR LA VIE. New York Life Insurance Company

ÉTABLI EN 1845.

Actif..........$25,000,000
Revenu Annuel au-delà de..........8,000,000

PUREMENT MUTUELLE.

Tout l'excédant des bénéfices, après prélèvement du coût actuel de l'assurance est remboursé aux détenteurs de polices.

TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES. Des dividendes sont déclarés annuellement, payables comptant, lesquels peuvent être appliqués à la réduction des primes annuelles ou à l'augmentation de l'assurance.

Des polices sont émises pour la protection spéciale des FEMMES ET DES ENFANTS.

Des polices sont émises pour garantir le paiement des dettes; on émet aussi des POLICES TONTINE qui combinent la sécurité de l'Assurance sur la Vie avec le placement avantageux de l'argent.

Les personnes qui désirent une assurance sur la vie sûre et garantie, au véritable coût net, dans cette ancienne et honorable compagnie, sont priées de s'adresser aux soussignés.

COPES & OGDEN,

Agents-Généraux,

44..........RUE CARONDELET..........44

Cette Compagnie a payé l'année dernière de $1,500,000 par suite de décès, et a déclaré aux détenteurs de polices des dividendes payés comptant, et s'élevant à $1,741,846 66.

DIRECTION LOCALE.

Chas. Briggs,	S. H. Kennedy,
E. F. Mioton,	Saml. Smith,
Thos. A. Adams,	Fk. Wintz,
Chas. Cavaroc,	S. O. Nelson,
L. B. Cain,	Paul Fourchy,
Geo. Foerster,	Fk. Camerden,
T. J. Semmes,	J. H. Lupwigsen,
R. S. Walton,	Wm. S. Pike,
R. Peale,	Wm. B. Schmidt,
R. Forchetner,	A. Chiapella,
F. S. Rampson,	J. A. Dubliss.

MÉDECINS EXAMINATEURS
D. C. Holliday, M. D. — John W. Caldwell M. D. — Chs. Turpin, M. D.

La caisse générale des Assurances Agricoles et des Assurances contre l'incendie, de Paris (France.)

Capital 12,000,000 francs, Porte au-delà 23,217,394 francs.

LES soussignés ayant été nommés agents à la Nouvelle-Orléans de la dite Assurance contre l'incendie, de Paris, sont maintenant prêts à émettre des polices.

Ce système de prime offre une garantie spéciale en raison de la valeur de son portefeuille et de ses dépôts en France, et offre une garantie égale à celles des principales compagnies [illegible] l'abri des pertes [illegible].

W. J. SMITH & Cie, No 121 rue Gravier

20 oct 3m

Compagnie d'Assurance TEUTONIA, DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif..........$780,454 66

A. EIMER BADER, Président;
CH. ENGSTFELD, Vice-Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Henry Abraham,	A. Eimer Bade,
H. A. Baumgarden,	M. Del Bondio,
Ch. Engstfeld,	M. Frank,
H. Gloagaerve,	My. Hailer,
Sigmund Kraus,	J. H. Keller,
Louis Heinhard,	Theo. Lillienthal,
C. H. Miller,	P. Rinkert,
Frank Roder,	Louis Schneider,
W. B. Schmidt,	F. Stehr,
Isaac Scherck,	Louis Schwarz,
J. M. Schwartz,	J. H. Wilderandt,
J. Weissenbach,	J. Weiller.

MORRISON & WOODWARD

Fabricants, Agents et Négociants-Commissionnaires.

SEULS agents pour la vente des célèbres médicaments de Magnire pour les familles; de l'Alterative Condurango pour le foie; du tonique à la Salsepareille, &c. Agents pour le [illegible] de Silver Uterine Supporter, du Dr. L. A. Babcock.—Bureau et dépôt, No 1 de la rue du Magasin [illegible] 9 avril 1an

JOS. DAVID,

127 Vieille Levée et Decatur,
NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

REÇOIT des consignations de sucre, Coton, Riz, etc., etc.

En main un assortiment général de Groceries, Vins, Liqueurs, etc., etc.

Avances libérales faites sur toutes consignations. 1 nov—1 an

Préservez vos Dents.

J. A. CASADAVANT, D. D. S., CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 134 rue du Canal, entre Carondelet et St-Charles.

A transféré son domicile au numéro ci-dessus, où il continue à exécuter toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Extraction de dents sans douleur avec le protoxide d'azote ou gaz hilariant.

Communications en Anglais, en Français et en Espagnol.

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE, E. L. CARRIÈRE

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, &c. &c.

No. 43, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huile d'olive.

Avances libérales, sur consignations, à mes correspondants à Londres, Liverpool et Havre. [illegible]

26 sept—1an

Compagnie d'Ardoises Chapman.

(ARDOISES CHAPMAN, en Penn.)

Fabrique d'ardoises à toits, de première qualité, Chemins, Linteaux, Allèges de fenêtres, Dalles, &c.

J. BRANDIN FILS, Agent.

Chantier au No [illegible] de la rue des Remparts, 3e District.

Les ardoises que fabrique cette compagnie sont garanties [illegible]

[illegible]

LOTERIE.

Seulement 10,000 Numéros.

[illegible]

DOLLARS

JUSQU'A CONCURRENCE DE DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE PIASTRES SERONT DISTRIBUÉS, LE [illegible] FÉVRIER, PAR LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DU KENTUCKY, A L'OCCASION DE SON CINQUIÈME ET DERNIER CONCERT.

Le Tirage est certain au Paiement sera remboursé.

[illegible]

Bibliothèque Publique du Kentucky.

[illegible]

Assureurs de la Mobile. Capital Total $1,000,000. Mobile Fire Department Ins. Co.

CITIZENS' MUTUAL INS. CO.
MOBILE INS. CO.
STONEWALL INS. CO.
WASHINGTON FIRE & MARINE [illegible]

[illegible]

Vins, Liqueurs, Provisions, &c. GUERROUZE & BOIS,

[illegible]

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

[illegible]

CAZAUX & VERGNOLE

En Vins, Cognacs et Cordiaux.

[illegible]

PIERRE PAVIA

[illegible]

AU PROGRES. ERNEST GABAUD,

Fabricant de Chaussures & [illegible]

[illegible]

Banque d'Epargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

EUGENE WAGGAMAN.

[illegible]

Revue des Variétés

HOYT,

[illegible]

LA CÉLÈBRE

Mme LEONCE

[illegible]

L. C. ARNY,

[illegible]

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RÉSERVE.

[illegible]

Société Française d'Assistance Mutuelle de la ville de Jefferson.

[illegible]

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

RAPPORT ANNUEL—1874.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

[illegible]

Annonces du Marshal des E. U.

[illegible]

J. A. D'HEMECOURT,

[illegible]

SARMENT & GAMMAGE,

[illegible]

Charbon - Charbon - Charbon

P. & R. DeVERGES,

[illegible]

Charbon. Charbon.

W. G. COYLE & CO.,

[illegible]

COAL. COAL. COAL.

[illegible]

Banque Nationale de l'Etat

A LA NOUVELLE-ORLÉANS,

[illegible]

[illegible]